



## Union européenne – Informations générales

- Programme de travail 2018
- Conclusions du Conseil sur le Brexit
- Majorité des citoyens européens favorable à l'UE
- Déficit public et dette publique en légère baisse

## Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Initiative néerlandaise pour un égal accès aux médicaments dans l'UE
- Adoption d'une déclaration sur une société de santé numérique
- Etat des médicaments pédiatriques dans l'Union
- Indicateurs européens des progrès en matière de lutte contre la résistance aux antibiotiques
- Plan d'action européen sur les médicaments de thérapie avancée

## EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Orientation générale au Conseil sur la directive relative au travail détaché
- Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté: parution des statistiques européennes
- Rapport de la Commission sur l'évaluation du marché du travail et des rémunérations en Europe

## CJUE

- Preuve de l'évaluation correcte des risques présentés par le poste pour une travailleuse allaitante : charge de l'employeur.

## Agenda

## Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :  
Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63  
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59  
Fanny Tissier : +32 (0) 2 282 05 64  
Contact : info@reif-eu.org

## FOCUS : Quelle ambition pour la dernière année du mandat de la Commission européenne ?

La Commission européenne vient de publier son programme de travail pour l'année 2018. Ce programme revêt une importance particulière, recouvrant la dernière année de mandat du Parlement européen et de la Commission avant les élections européennes en juin 2019. C'est en quelque sorte la dernière chance pour le président Juncker de mettre en œuvre les changements profonds dont il avait l'ambition au début de son mandat. Le programme de travail de la Commission est-il à la hauteur des objectifs affichés en 2015 ?

Les défis étaient nombreux : euroscepticisme grandissant, ou tout du moins perte de confiance des citoyens dans l'UE, nationalismes exacerbés, crises économique, financière et migratoire auxquels sont venus s'ajouter, notamment, le Brexit et le terrorisme..

Le programme de travail se veut dans un premier temps un programme de mise en œuvre, avec la présentation d'ici mai 2018 d'un « nombre limité d'actions législatives ciblées » afin de permettre une adoption avant les élections de 2019 et dans un second temps une vision pour l'horizon 2025.

D'ici 2018, un certain nombre de projets ambitieux en matière sociale devraient être finalisés : l'adoption officielle et conjointe du socle européen des droits sociaux, la révision des règles sur le détachement des travailleurs ou encore la révision des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale.

Au-delà de 2019, la Commission européenne entend renforcer l'Union européenne, « façonner une nouvelle Europe ». Ainsi, elle propose l'utilisation des clauses « passerelles » des traités afin d'augmenter le recours à la prise de décision à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité des Etats membres, l'élection d'une partie du Parlement européen sur la base de listes transnationales ou encore la création d'un « ministre permanent de l'économie et des finances ». La Commission européenne entend également « en faire moins, mais de manière plus efficace, et [...] redonner des compétences aux Etats membres lorsque cela semble judicieux ».

On remarquera cependant dans ce programme empreint d'une volonté de changement que la Commission ne mentionne pas sa politique de santé (à l'exception d'un passage bref sur la vaccination dans les initiatives à mener avant mai 2018).

Entend-elle « redonner » cette compétence aux Etats membres, comme le suggère de nombreuses rumeurs à Bruxelles sur la possible fermeture à venir de la DG Santé ?

Comment espérer façonner une nouvelle Europe, plus sociale en laissant de côté un pan si important de la vie de ses citoyens, ou du moins en se délestant des compétences nécessaires à la conduite d'une politique de santé efficace au profit des seuls enjeux du marché intérieur ?

**89,1%**

le ratio de la dette par rapport au PIB dans la zone euro au 2nd trimestre 2017 ([Eurostat](#))

**57%**

la part des Européens favorable à l'UE ([Parlemètre](#))

## Programme de travail 2018 de la Commission européenne.

La Commission européenne a présenté le 24 octobre 2017 son programme de travail pour 2018. Il est précisé que les actions législatives ciblées seront toutes présentées d'ici mai 2018 pour permettre au Parlement européen et au Conseil de terminer le travail législatif avant les élections européennes de juin 2019. Le programme de travail présente également des mesures et initiatives pour façonner l'Europe en 2025 et après. Ces propositions sont issues des débats impulsés par le livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe et le discours sur l'état de l'Union 2017 prononcé en septembre par le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker. La Commission européenne appelle de ses vœux la proclamation du [socle européen des droits sociaux](#) lors du sommet de Göteborg en novembre prochain, socle accompagné d'un nouveau tableau de bord social dans le cadre du Semestre européen. Le train de mesures sur l'équité sociale prévoit notamment la publication au deuxième semestre 2018 d'une proposition législative visant à instituer une Autorité européenne du travail, une initiative sur l'accès à la protection sociale des travailleurs indépendants atypiques ou encore une initiative en faveur de l'introduction d'un numéro de sécurité sociale européen qui pourrait être utilisé, le cas échéant, dans tous les secteurs (l'initiative législative inclura une analyse d'impact). Par ailleurs, une communication sur la possibilité d'un recours accru au vote à la majorité qualifiée au détriment de l'unanimité et à la procédure législative ordinaire dans les matières relatives au marché intérieur est attendue en mai 2018. Pour rappel, par exemple, l'article 153 paragraphe 2 b du Traité sur le Fonctionnement de l'UE relatif aux prescriptions minimales applicables progressivement dans le domaine de la sécurité sociale et la protection sociale des travailleurs requiert l'unanimité au Conseil. Enfin, la Commission souhaite créer un Fonds monétaire européen capable de réagir aux crises, opérant avec les instruments existants de coordination et de surveillance des politiques économiques et une ligne budgétaire consacrée à la zone euro dans le budget de l'Union afin d'assurer entre autres une fonction de stabilisation.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/belgium/news/171024\\_work-programme-2018\\_fr](https://ec.europa.eu/belgium/news/171024_work-programme-2018_fr)  
et : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/cwp\\_2018\\_annex\\_i\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/cwp_2018_annex_i_fr.pdf)

## Conclusions du Conseil européen sur l'état d'avancement des négociations sur le Brexit.

Les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont réunis le 20 octobre 2017 afin de discuter de l'état d'avancement des négociations sur le Brexit, lequel, pour rappel, doit officiellement intervenir le 30 mars 2019. Le Conseil européen a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis sur les droits de circulation et de séjour des citoyens européens. Il a invité le négociateur en chef de l'UE, Michel Barnier, à offrir des garanties aux citoyens européens et aux membres de leur famille qui exerceront leur droit à la mobilité dans l'UE et qui devront être protégés par le futur accord de retrait. Le Conseil a par ailleurs rappelé le rôle essentiel de la Cour de justice de l'Union européenne pour la garantie des droits. Le Conseil européen est enfin convenu de rediscuter en décembre 2017 de l'état d'avancement des négociations

afin de décider si des progrès suffisants auront été réalisés. Dans l'affirmative, il adoptera des orientations supplémentaires quant au cadre des relations futures et aux éventuelles modalités transitoires de retrait.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.consilium.europa.eu/media/23498/20-euco-conclusions-art50-fr.pdf>

## « Parlemètre » du Parlement européen : la majorité des citoyens européens favorable à l'UE.

Le Parlement européen a publié un sondage sur l'opinion des citoyens européens quant à l'adhésion à l'UE de leur pays et les bénéfices de celle-ci.

Selon l'étude, 57% des Européens jugent que l'UE est une bonne chose pour leur pays et 47% pensent que leur voix compte, taux le plus élevé depuis les dernières élections européennes en 2014.

Sur la base de ces résultats, le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, estime que son institution bénéficie du soutien nécessaire pour « accroître son rôle dans la construction de l'avenir européen ».

Au regard des compétences dévolues à l'UE, les interrogés ont classé en premières places l'intervention européenne dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le terrorisme.

En revanche, « la promotion des droits fondamentaux et de la démocratie dans le monde » et « le développement d'un approvisionnement énergétique durable, compétitif et fiable pour les États membres » ne devraient pas être des priorités de l'action de l'UE.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/resources/library/media/20171017RES86262/20171017RES86262.pdf>

## Déficit public et dette publique en légère baisse au deuxième trimestre 2017.

Eurostat, l'office statistique de l'UE, a publié le 24 octobre 2017 les chiffres du déficit public et de la dette publique au deuxième trimestre 2017. Le déficit ainsi que la dette publique se sont réduits en termes relatifs en 2016 par rapport à 2015, tant dans la zone euro (ZE19) que dans l'UE28. Le ratio du déficit public par rapport au PIB a baissé dans la zone euro, passant de 2,1% en 2015 à 1,5% en 2016, ainsi que dans l'UE28, de 2,4% à 1,7%. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB a reculé dans la zone euro, passant de 89,9% à la fin de l'année 2015 à 88,9% à la fin de l'année 2016, ainsi que dans l'UE28, de 84,5% à 83,2%.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8338491/2-23102017-AP-FR.pdf/a1f40fb0-3a12-424f-8ab7-352872588f54>

## Santé

### Initiative néerlandaise pour un égal accès aux médicaments dans l'UE.

Le 24 octobre 2017, la ministre néerlandaise de la santé, de la protection sociale et des sports, Edith Schippers, a lancé l'initiative « égal accès » (Equal Access) afin d'assurer un accès aux médicaments dans tous les pays de l'UE après leur autorisation par l'Agence européenne du médicament (EMA). En effet, elle constate que les compagnies pharmaceutiques, après avoir obtenu une autorisation de mise sur le marché pour l'un de leur produit, ne le commercialisent pas toujours dans tous les Etats membres. Les petits pays sont souvent délaissés par les stratégies d'introduction des nouveaux médicaments, ou ces derniers y sont introduits avec beaucoup de retard. Elle lance un appel au dialogue entre les Etats membres, la Commission européenne, les agences d'autorisation de mise sur le marché dont l'EMA, les agences nationales de régulation du secteur pharmaceutique, l'industrie pharmaceutique et les organisations de patients afin de réfléchir ensemble à des solutions à ce problème d'accès qu'elle qualifie d'inacceptable.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.government.nl/documents/letters/2017/10/24/equal-access-to-medicines-initiative>

### Adoption d'une déclaration sur une société de santé numérique.

Au cours d'un événement organisé à Tallin par la Présidence estonienne du Conseil de l'UE du 16 au 18 octobre 2017, « Health in the digital society. The digital society for health » (« la santé dans la société numérique. La société numérique pour la santé ».), le ministère estonien des affaires sociales et l'alliance européenne de la santé en ligne (ECHAAlliance) ont lancé une déclaration pour une société de santé numérique (« Digital Health Society »). Réalisée avec la participation des parties prenantes, elle est destinée à soutenir le travail de la Commission dans le cadre de sa stratégie pour un marché unique numérique et de la réalisation d'une communication sur le sujet, attendue pour la fin de l'année. La déclaration met l'accent sur l'importance de la circulation et du partage des données de santé dans un contexte de confiance, de confidentialité et de sécurité, au travers notamment des métadonnées (« Big data ») et de l'intelligence artificielle, qui permettraient de placer l'accent sur la prévention plutôt que sur le traitement. Elle identifie des opportunités pour les citoyens et les patients, pour les professionnels de santé et les prestataires de soins, pour la recherche, pour les entreprises, pour les gouvernements et les décideurs publics, mais aussi un certain nombre de défis, qui concernent notamment l'information des citoyens sur les bénéfices de l'utilisation des données dans le contexte des soins de santé et de la recherche, la confiance, l'interopérabilité, ou encore la gestion du changement dans les systèmes de soins de santé. La déclaration contient également des recommandations. Elle appelle l'UE à clarifier le cadre européen en matière de protection des données au travers de lignes

directrices simples et compréhensibles. Les Etats membres sont également invités à coopérer afin de créer les conditions à la numérisation des systèmes de santé. Les organisations de patients devraient clarifier que les patients sont au courant de leur intérêt à utiliser des données de santé électroniques, montrer qu'ils utilisent déjà les technologies destinées à suivre ou améliorer leur santé et qu'ils sont conscients de la nécessité d'utiliser leurs données de santé dans l'intérêt public. Enfin, les professionnels de santé et prestataires de soins devraient promouvoir l'idée selon laquelle l'accès à des informations pertinentes et pré-analysées sur l'état de santé des patients peut les aider à prendre de meilleures décisions.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eu2017.ee/news/insights/digital-health-society-declaration>

## Etat des médicaments pédiatriques dans l'Union.

La Commission européenne a publié, le 26 octobre 2017, son rapport sur les médicaments pédiatriques dans l'UE, conformément aux exigences du [règlement européen sur les médicaments pédiatriques](#). Le rapport propose un bilan de l'impact du règlement sur l'offre de médicaments pédiatriques dans l'UE après 10 ans de mise en œuvre du règlement. Si la Commission observe une nette progression du nombre de médicaments pédiatriques développés sur la période, elle souligne cependant des problèmes de disponibilité en raison des procédures de fixation du prix et du niveau de remboursement, des habitudes de prescription, des pratiques de lancements décalés ou encore de l'utilisation très courante des reports (prévus dans le règlement pour reporter la réalisation d'études sur la population pédiatrique). Les Plans d'investigations pédiatriques (PIP) couvrent un large éventail de domaines thérapeutiques, mais ceux qui arrivent à leur terme ne correspondent pas nécessairement aux besoins médicaux de la population. Le rapport constate en outre un échec de la mise en œuvre du concept d'autorisation de mise sur le marché en vue d'un usage pédiatrique (seulement trois autorisations octroyées). Concernant les récompenses et incitations, seuls 55% des PIP ont bénéficié d'une récompense telle qu'un certificat de protection complémentaire ou pour médicament orphelin. Le rapport estime la valeur des certificats complémentaires de protection à 926 millions d'euros (calcul fondé sur un échantillon de 8 produits), en comparaison à un coût estimé de 18,9 millions d'euros de recherche et développement par plan d'investigation pédiatrique. Parmi ces 8 produits analysés, seuls 2 ont montré un rapport coût bénéfique très favorable, les autres ayant montré un rapport négatif. En matière d'essais cliniques, on constate une augmentation de l'implication des enfants mais les défis liés aux essais pédiatriques sont encore présents et des efforts supplémentaires de recherche sont nécessaires. Enfin, le développement stratifié des médicaments ou encore la médecine personnalisée pourraient influencer la manière dont les compagnies investissent et conçoivent les essais cliniques.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/health/human-use/paediatric-medicines\\_en](https://ec.europa.eu/health/human-use/paediatric-medicines_en)

## Indicateurs européens pour mesurer les progrès en matière de lutte contre la résistance aux antibiotiques.

Le 26 octobre 2017, l'Agence européenne du médicament (EMA), le centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) ont publié un avis scientifique sur la manière de mesurer les progrès en matière de réduction de la résistance antimicrobienne et de consommation d'antibiotiques. Les trois organismes ont mis au point un ensemble d'indicateurs concernant les secteurs humain et animal qui reflètent la consommation d'antibiotiques et la résistance antimicrobienne dans les soins de ville, à l'hôpital et dans la production de l'alimentation animale, tels que la proportion de la bactérie *Staphylocoque doré* résistant à la méticiline et la proportion de bactérie *Escherichia coli* résistant aux céphalosporines de troisième génération. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du [plan d'action européen sur la résistance antimicrobienne](#).

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/news/2017/10/news\\_detail\\_002833.jsp&mid=WCOb01ac058004d5c1](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2017/10/news_detail_002833.jsp&mid=WCOb01ac058004d5c1)

## Plan d'action européen sur les médicaments de thérapie avancée.

L'Agence européenne du médicament (EMA) et la DG Santé de la Commission européenne ont publié, le 20 octobre 2017, un plan d'action conjoint pour encourager le développement des médicaments de thérapie avancée en améliorant l'efficacité des procédures d'autorisation et mieux répondre aux particularités des développeurs de médicaments de thérapies avancées. Le plan d'action propose dix-neuf actions, dont la publication de lignes directrices sur les bonnes pratiques de fabrication, afin de réduire la charge administrative et adapter les exigences scientifiques aux particularités des médicaments de thérapie avancées ; la mise en place d'un dialogue avec les autorités compétentes nationales concernant les interactions entre la législation sur les organismes génétiquement modifiés et celle sur les médicaments ; la publication de lignes directrices de l'EMA sur les médicaments de thérapie avancée ; de la sensibilisation et de la formation, organisées par l'EMA à destination du réseau européen des médicaments de thérapie avancée. Les médicaments de thérapies avancées sont des médicaments issus de gènes ou de cellules. Ils sont classifiés en quatre catégories principales : les médicaments de thérapie génique, les médicaments de thérapie cellulaire somatique, les médicaments faits à partir de tissus et les médicaments de thérapie avancée combinés.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/news/2017/10/news\\_detail\\_002831.jsp&mid=WCOb01ac058004d5c1](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2017/10/news_detail_002831.jsp&mid=WCOb01ac058004d5c1)

## Emploi et politique sociale

### Orientation générale au Conseil sur la directive relative au travail détaché.

Le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) a adopté le 23 octobre 2017, sous Présidence estonienne, une orientation générale sur la proposition de modification de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs. Les Etats membres ont adopté le texte à l'exception de la Hongrie, Pologne, Lettonie et Lituanie qui ont voté contre. Le Royaume-Uni, l'Irlande et la Croatie se sont abstenus. En Europe centrale et de l'Est, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie ont soutenu la proposition alors qu'il y a un an et demi, la plupart de ces Etats contestaient le principe même de la révision de la directive. Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

- un salarié pourra être détaché pendant 12 mois au maximum sur une mission. Sur la base d'une notification motivée par le prestataire de service et sur décision du pays d'accueil, le plafond pourra être relevé de 6 mois. Après ce délai, ce sont la législation et les droits du pays d'accueil qui seront applicables ;
- La notion de taux de salaire minimal est remplacée par celle de rémunération applicable au sens de la loi du travail de l'Etat d'accueil et des conventions collectives : les travailleurs détachés bénéficieraient d'allocations d'hébergement, de transport et de nourriture et de diverses primes ;
- L'application des conventions collectives à portée générale est étendue à tous les secteurs d'activités économiques (actuellement limitée à la construction) ;
- Les travailleurs détachés intérimaires et les travailleurs intérimaires locaux bénéficieront de l'égalité de traitement en termes de conditions du travail ;
- Le détachement dans le secteur du transport international sera traité dans une législation spécifique à ce secteur ;
- Le délai de transposition sera de 3 ans auquel peut s'ajouter une année.

En parallèle, le 16 octobre 2017, la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a adopté le projet de rapport d'Elisabeth Morin-Chartier (PPE, France) et Agnès Jongerius (S&D/ Pays-Bas) sur la révision de la Directive de 1996 sur le détachement. Le mandat de négociation confié aux co-rapporteuses a été adopté en plénière, le 25 octobre 2017. A l'instar du Conseil EPSCO, la Commission Emploi a adopté le principe d'application de la rémunération applicable dans le pays hôte, au sens de la loi ou selon les conventions collectives dans l'Etat membre, ainsi que le remboursement par l'employeur des coûts liés au transport et au logement. Le rapport adopté diffère toutefois de l'orientation générale du Conseil en prévoyant que le détachement peut durer 24 mois, limite qui pourra être prolongée si une entreprise a besoin de davantage de temps pour terminer la prestation pour laquelle elle a été mandatée. Les discussions en trilogue (Commission, Parlement, Conseil) doivent commencer début novembre avec l'objectif d'un accord d'ici fin 2017. Les débats sont en cours en parallèle sur le paquet routier. La Présidence estonienne devrait présenter un rapport d'étape lors de la réunion des ministres européens des Transports le 5 décembre 2017.

Pour plus d'informations, voir : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_STATEMENT-17-3921\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-17-3921_fr.htm)

## Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté: parution des statistiques européennes.

Le 17 octobre 2017, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'office des statistiques européen, Eurostat, a publié ses données sur la proportion d'Européens à risque de pauvreté, montrant une réduction continue depuis 2012 où 25% de la population européenne était à risque, pour atteindre en 2016 23,4% de la population (contre 23,7% en 2008, avant la crise).

Eurostat distingue les données suivant les composantes définissant le risque de pauvreté au niveau européen : la pauvreté monétaire fixée à 60% du revenu médian, la privation matérielle sévère et les ménages à très faible intensité de travail. Il signale ainsi qu'en 2016, 17,2% de la population de l'UE en 2016 était en risque de pauvreté après prise en compte des transferts sociaux, que 7,5% de la population était en situation de privation matérielle sévère (manque de ressources) et que 10,4% de la population âgée de 0 à 59 ans dans l'UE vivait dans des ménages où les adultes avaient eu une faible intensité de travail (moins de 20% de leur potentiel total) au cours de l'année précédente.

Les données montrent aussi que le risque de pauvreté est le plus élevé en Bulgarie et le plus faible en République tchèque. Egalement, la plus forte baisse a été réalisée en Pologne alors que la plus forte hausse se situe en Grèce.

*Pour plus d'informations, voir :*  
<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8314173/3-16102017-BP-FR.pdf/44f96c3a-153f-4107-9d6b-b58955f1a388>

## Rapport de la Commission européenne sur l'évaluation du marché du travail et des rémunérations en Europe.

Selon le rapport annuel de la Commission européenne sur le marché du travail et les rémunérations en Europe, l'évolution positive de ces derniers s'est confirmée pendant cette année 2017 avec des niveaux d'emploi supérieurs à ceux d'avant la crise et des transitions plus aisées entre les situations de chômage et le retour à l'emploi.

Néanmoins, le rapport montre un clivage entre les travailleurs selon le type de contrat, les travailleurs intérimaires et non-salariés ne bénéficiant pas de la même protection que les travailleurs sous contrat à temps plein et à durée indéterminée.

Le rapport fait également état d'un accroissement de 1,2% des rémunérations dans les pays de la zone euro, avec des progressions plus élevées dans les Etats baltes, la Hongrie et la Roumanie laissant penser à la Commission qu'un processus de convergence serait en cours.

*Pour plus d'informations, voir :*  
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=fr&pubId=8040&furtherPubs=yes>



## CJUE

### Preuve de l'évaluation correcte des risques présentés par le poste pour une travailleuse allaitante à la charge de l'employeur.

Le 19 octobre 2017, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu son arrêt dans l'affaire C-531/15, Otero Ramos, précisant l'articulation entre les règles européennes sur la protection de la sécurité et de la santé des travailleuses allaitantes, particulièrement quant à l'évaluation des risques liés au poste de travail et la protection contre la discrimination fondée sur le sexe.

En l'espèce, Mme Otero Ramos travaille comme infirmière au service des urgences d'un centre hospitalier universitaire espagnol. Suite à son accouchement et la fin de son congé, elle a informé son employeur qu'elle allaitait son enfant et que certaines tâches qu'impliquait son poste présentaient un risque pour l'allaitement de son enfant. Elle a en conséquence demandé un aménagement de son poste de travail. Son employeur a rejeté cette demande, considérant les allégations de risque non fondées.

Suite au recours juridictionnel de la plaignante, la Cour supérieure de justice de Galice a posé une question préjudicielle à la CJUE afin de déterminer si les règles relatives à la charge de la preuve prévues par l'article 19 de la directive 2006/54/CE sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail sont applicables et dans l'affirmative sur quelle partie repose la charge de la preuve.

La Cour a décidé qu'effectivement les règles relatives à la non-discrimination fondée sur le sexe sont d'application dans le cas d'espèce et que si la plaignante apporte des éléments de fait permettant de suggérer que l'évaluation des risques présentée par son poste de travail n'a pas été effectuée conformément aux exigences de la directive 92/85/CEE sur la protection de la sécurité et de la santé des travailleuses allaitantes, laissant présumer une discrimination fondée sur le sexe, il incombe à l'employeur de prouver que ladite évaluation des risques a été faite conformément aux exigences et qu'il n'y a donc pas eu de violation du principe de non-discrimination.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=195741&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=654419>

## Evènements passés

24 et 25 octobre 2017, Bruxelles – Service fédéral belge des Pensions (SFPD) : « 50 ans de législation belge sur les retraites du régime général : *Back to the future* ».

La Belgique a fêté les 24 et 25 octobre 2017 les 50 ans d'existence du régime de pension des salariés. A cette occasion, une conférence internationale de haut niveau "*Back to the future*" a eu lieu à Bruxelles et a abordé les thèmes suivants : régime de pension graduelle en Finlande, présentation des réflexions sur le socle de base universel dans le cadre des travaux de l'Organisation Internationale du Travail, enjeux autour de la digitalisation et uberisation de la protection sociale. Une dimension prospective européenne a été donnée à cette occasion par le Président de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) en matière de pensions, portant notamment sur le processus du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe et les 5 scénarios d'avenir d'ici 2025. Enfin, les résultats du [questionnaire ESIP](#) conduit auprès de 12 organismes nationaux de sécurité sociale ont été présentés. L'objectif de ce questionnaire est de réaliser une cartographie des dispositifs nationaux existants qui prévoient une couverture pension des travailleurs des plateformes collaboratives.

Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

24 et 25 octobre 2017, Bruxelles – Conférence de mi-mandat du projet sur la fraude sociale transfrontalière et abus sociaux transfrontaliers à la sécurité sociale.

Cette conférence a été organisée par des fédérations syndicales européennes ETF, IndustriAll-Europe, EFFAT et la FETBB ainsi que par la Confédération européenne des syndicats (CES). Elle constitue un point d'étape du projet européen sur la fraude et les abus transfrontaliers à la Sécurité sociale, avec pour objectif de réunir des données, des faits et des cas pratiques afin de mettre en lumière les mécanismes d'évasion et d'identifier les lacunes juridiques ainsi que les moyens utilisés pour contourner les règles existantes. La finalité de ce travail est d'élaborer des recommandations aux décideurs politiques. Durant cette réunion, les premiers résultats du projet ont été présentés ainsi que certains cas pratiques de plusieurs Etats membres (Belgique, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne et Portugal).

Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

25 octobre 2017, Bruxelles – Audition sur des modèles de financement innovant pour les médicaments innovants onéreux.

Cette audition, organisée par le Panel d'experts européen sur des manières efficaces d'investir dans la santé (Expert Panel on Effective Ways of Investing in Health) a

porté sur la présentation d'un projet d'avis explorant de possibles modèles de financement innovant adaptés à la prise en charge des médicaments innovants et onéreux et faire face à ce défi récent pour les systèmes de santé. L'avis analyse l'existant et propose des pistes de solutions, avec pour principaux objectifs de rétribuer l'innovation « qui compte », d'assurer l'accès des patients aux médicaments dont ils ont besoin et garantir la durabilité des systèmes de santé. Il faudrait notamment trouver de nouvelles manières de diriger les investissements, comme alternative au système de brevets, éviter de faire intervenir différents acteurs et de fonctionner en silo en matière de fixation du prix, tenir compte des transferts intergénérationnels (qui font bénéficier plusieurs générations d'une même innovation par exemple), trouver des systèmes de financement plus flexibles et moins linéaires pour récompenser l'innovation (exemple des prix découverte), ou encore collecter davantage de données sur la valeur générée grâce aux accords d'entrée sur le marché (« Market Entry Agreements»). Concernant les instruments disponibles pour la conception de nouveaux modèles de financement, l'avis identifie la fixation du prix, les instruments permettant d'augmenter le pouvoir de négociation des payeurs (par exemple l'utilisation exceptionnelle des licences obligatoires mais aussi l'évaluation des technologies de santé), les initiatives d'achat innovant, l'achat de brevets par un groupe de pays, ou encore la coopération internationale (achats conjoints par exemple). Les discussions avec la salle ont permis de récolter les avis des différentes parties prenantes afin d'enrichir l'avis, qui devrait être publié en décembre 2017 ou janvier 2018.

*Pour plus d'informations, contacter :* [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

## A venir

### 30 novembre 2017, Bruxelles - Résultats du bilan des défis et des besoins des aidants familiaux en Europe.

L'association européenne COFACE Families-Europe organise un petit-déjeuner au Parlement européen afin de présenter son rapport sur les défis auxquels doivent faire face les aidants familiaux et informels, qui reprend notamment des bonnes pratiques.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.coface-eu.org/disability/study-who-cares-in-europe/>

### 30 novembre - 1 décembre 2017, Londres - Atelier sur l'anonymisation des données.

L'Agence européenne du médicament (EMA) organise un atelier de travail sur l'anonymisation des données en tant qu'élément indispensable au partage des données cliniques et particulièrement des données issues des essais cliniques.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/events/2017/10/event\\_detail\\_001526.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c3](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/events/2017/10/event_detail_001526.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c3)

Béla Galgóczi et Jan Drahokoupil, *Condemned to be left behind? Can Central and Eastern Europe emerge from its low-wage model?* European Trade Union Institute, 2017, 210 p.

Cet ouvrage analyse les facteurs économiques qui ont impacté les économies de bas salaires de l'Europe centrale et orientale durant les vingt dernières années, période durant laquelle les économies de la communauté économique européenne (CEE) ont été dominées par des investissements étrangers directs basés sur les bas salaires. Il explore des options politiques susceptibles de mettre fin au piège des bas salaires et permettre aux pays concernés de converger de manière durable avec leurs voisins de l'Ouest. Ainsi, il aborde différents aspects du modèle de croissance de la CEE en tenant compte du rôle évolutif de l'investissement étranger direct et des conséquences des efforts de mise à jour de la capacité de production dans les secteurs à la fois de l'investissement étranger et domestique. Il analyse également le rôle de l'innovation, de la recherche et développement et de l'utilisation des fonds européens de cohésion en tant qu'instruments de croissance. L'étude conclut notamment à l'importance du développement des ressources humaines et de la préparation des économies européennes à l'ère numérique.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.etui.org/Publications2/Books/Condemned-to-be-left-behind-Can-Central-and-Eastern-Europe-emerge-from-its-low-wage-model>

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), *Preventing Ageing Unequally*, Octobre 2017, 258 p.

L'OCDE a publié le 18 octobre 2017 un nouveau rapport '*Preventing Ageing Unequally*' qui démontre que les jeunes générations feront face à des risques accrus d'inégalité à un âge avancé par rapport aux retraités actuels. Selon le rapport, l'âge sera vécu de manière radicalement différente pour les nouvelles générations, sous l'effet de l'allongement de la durée de vie, de la diminution de la taille des cellules familiales, du creusement des inégalités tout au long de la vie active et des réformes qui ont réduit les pensions de retraite. Certains groupes feront même face à des risques élevés de pauvreté pendant la vieillesse. Pour relever ces défis, l'OCDE préconise d'adopter une approche globale appliquée tout au long des parcours de vie et axée sur trois domaines : prévenir les inégalités avant qu'elles ne s'accumulent au cours de la vie, atténuer les inégalités profondément enracinées et prendre en charge les inégalités au moment de la vieillesse.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/employment/preventing-ageing-unequally\\_9789264279087-en#.WfiO-mjWyUk](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/employment/preventing-ageing-unequally_9789264279087-en#.WfiO-mjWyUk)

Institut Bruegel, *Les pièces manquantes de l'architecture de la zone euro*, Octobre 2017, 23 p.

Le *Think tank* économique bruxellois a publié le 26 octobre 2017 une note décrivant les lacunes en termes institutionnels de la monnaie unique et les réformes mises en place pendant et après la crise économique et financière en 2008. Il pointe du doigt les fragilités actuelles de l'architecture de l'Union économique et monétaire européenne et propose pour y remédier de créer « une structure de financement plus centralisée », une union plus ambitieuse des marchés de capitaux pour un partage privé des risques entre les pays de l'Union monétaire et enfin une amélioration du suivi et de l'évaluation des politiques budgétaires nationales pour éviter une répétition des erreurs des dernières années.

Pour plus d'informations, voir :

<http://bruegel.org/wp-content/uploads/2017/10/PC-28-2017.pdf>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes agricole et des travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), le régime social des indépendants (CNRSI), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

